

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH
 Mme Aurélie HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
 M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
 Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL : ECRITURE COMPTABLE EN SECTION D'INVESTISSEMENT.

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

Lors de l'élaboration du budget primitif principal pour l'année 2024, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté a été saisi à l'article 001 en recettes négatives d'un montant de – 313 388,91 €.

Ce montant aurait dû être saisi en dépenses positives d'un montant de 313 388,91 € sur le compte 001.

La Décision modificative s'établit comme suit :

Chapitre/Article	Montant voté au BP 2024	Proposition DM	BP + DM 2024
RECETTES			
Section d'investissement			
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	- 313 388,91 €	+ 313 388,91 €	0 €
DEPENSES			
Section d'investissement			
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €	+ 313 388,91 €	+ 313 388,91 €

Il est demandé au Conseil de valider la présente Décision modificative.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** les écritures et transferts de la présente Décision modificative n°1 contenues dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à prendre toute mesure y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.
Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **Jeannot KLEIN**, adjoint au maire.

